
États financiers de l'
**Association canadienne d'histoire
ferroviaire**

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évaluation des actifs nets	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16
Annexes	17-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'
Association canadienne d'histoire ferroviaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ACHF au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACHF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ACHF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'ACHF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACHF.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'ACHF à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'ACHF pour exprimer une opinion sur les états financiers de l'ACHF. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 septembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Annexes	2024	2023
		\$	\$
Produits	A	2 763 458	2 409 831
Charges	B	2 773 096	2 527 246
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant amortissement		(9 638)	(117 415)
Amortissement			
Immobilisations corporelles	B	(266 710)	(284 531)
Actifs incorporels	B	(1 000)	(1 430)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	A	200 457	212 139
		(67 253)	(73 822)
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(76 891)	(191 237)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Investis en immobi- lisations corporelles et en actifs incorporels	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2022	1 566 086	675 586	2 241 672
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(73 822)*	(117 415)	(191 237)
Acquisition d'immobilisations corporelles	18 420	(18 420)	—
Remboursement de la dette	250 736	250 736	—
Encaissement de subventions à recevoir	(250 736)	(250 736)	—
Solde au 31 mars 2023	1 510 684	539 751	2 050 435
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(67 253)*	(9 638)	(76 891)
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 630	(33 630)	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(16 389)	16 389	—
Remboursement de la dette	129 085	(129 085)	—
Encaissement de subventions à recevoir	(129 085)	129 085	—
Solde au 31 mars 2024	1 460 672	512 872	1 973 544

* Le montant présenté dans la colonne Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels représente l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire
État de la situation financière

au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	786 235	871 182
Placements	200 000	200 000
Débiteurs	35 337	28 238
Subventions à recevoir		
Ministère de la Culture et des Communications		
Phase I	—	129 085
Dimanches gratuits	77 831	136 914
Ville de Saint-Constant	—	11 738
Taxes à recevoir	19 652	17 803
Stocks	72 753	69 947
Charges payées d'avance	49 802	109 968
	1 241 610	1 574 875
Immobilisations corporelles	4 943 476	5 176 556
Collection et matériel d'exposition	1	1
Œuvre d'art	69 576	69 576
Actifs incorporels	2 333	3 333
	6 256 996	6 824 341
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	199 534	223 689
Somme à remettre à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	142 970	—
Sommes à remettre à l'État	23 513	22 136
Produits reportés	3 333	16 334
Apports reportés	359 388	603 880
Dette	—	169 085
	728 738	1 035 124
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 554 714	3 738 782
	4 283 452	4 773 906
Engagements		
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1 460 672	1 510 684
Non affectés	512 872	539 751
	1 973 544	2 050 435
	6 256 996	6 824 341

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(76 891)	(191 237)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	266 710	284 531
Amortissement des actifs incorporels	1 000	1 430
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(200 457)	(212 139)
	(9 638)	(117 415)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir	111 017	605 724
	101 379	488 309
Activités d'investissement		
Acquisition de placement	(200 000)	(200 000)
Cession de placement	200 000	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 630)	(18 420)
	(33 630)	(218 420)
Activités de financement		
Remboursement de la dette	(169 085)	(250 736)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	16 389	—
	(152 696)	(250 736)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(84 947)	19 153
Encaisse au début	871 182	852 029
Encaisse à la fin	786 235	871 182

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF ») a été constituée le 22 août 1941 en organisme sans but lucratif et sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Ses statuts ont été prorogés le 18 juin 2014 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif*. L'ACHF est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de l'article 985.23 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Québec).

Les activités principales de l'ACHF sont la propriété et l'exploitation d'un musée agréé connu sous le nom d'Exporail, le Musée ferroviaire canadien, situé à Saint-Constant et à Delson, au Québec. Exporail est le plus grand musée ferroviaire du Canada et a été reconnu par la Chambre des communes comme le musée ferroviaire national du Canada. Ses objectifs sont de conserver, protéger et préserver une collection d'objets ferroviaires à des fins d'exposition publique, d'éducation et de recherche. L'ACHF possède également la plus grande collection de documents ferroviaires du Canada dans ses archives, et produit et distribue un magazine bimensuel, Rail Canadien, à ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'ACHF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'ACHF dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'ACHF comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des produits

L'ACHF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'admission, de vente et de location sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes, la durée et les taux suivants :

Clôture et améliorations du terrain	Linéaire	20 ans
Bâtiments	Dégressif	5 %
Améliorations des bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Machinerie, matériel et équipement	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Lorsque les circonstances indiquent qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

2. Méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks de produits finis pour la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Collection et matériel d'exposition

La collection et le matériel d'exposition sont imputés aux charges de l'exercice au moment de l'acquisition et sont comptabilisés à un montant nominal de 1 \$.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports affectés au remboursement d'une dette contractée pour financer les charges d'un ou de plusieurs exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice ou des exercices au cours desquels les charges correspondantes sont constatées.

Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés selon les clés de répartition suivantes, au prorata du temps estimatif que les employés allouent à l'activité :

- Administration et frais de bureau;
- Animation, éducation et expérimentation ferroviaire;
- Archives, collection et documentation;
- Développement philanthropique et activités de financement;
- Communications et publicité;
- Entretien des immeubles et du site;
- Expositions;
- Location de salles et charges de la boutique.

Les montants imputés aux diverses activités sont présentés à la note 11 des états financiers.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

Les placements sont constitués de dépôts à terme auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant en capital de 200 000 \$ (200 000 \$ au 31 mars 2023) qui portent intérêt au taux de 5,50 % (2,25 % à 4,15 % au 31 mars 2023) et qui viennent à échéance en août 2024 (août 2023 en 2023).

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2024

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'établit à 85 474 \$ (84 805 \$ en 2023), lequel est inclus à l'annexe B au poste Location de salles, charges de la boutique.

5. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Phases I et II				
Clôture et améliorations du terrain	161 641	93 436	68 205	68 205
Bâtiments	10 409 050	6 759 506	3 649 544	3 836 616
Mobilier et équipement	208 291	205 767	2 524	3 155
Machinerie, matériel et équipement	41 232	40 320	912	1 140
Matériel informatique	18 555	18 537	18	26
	10 838 769	7 117 566	3 721 203	3 909 142
Autres				
Terrain	506 593	—	506 593	506 594
Clôture et améliorations du terrain	262 849	242 835	20 014	23 653
Bâtiments	1 070 513	954 232	116 281	122 401
Améliorations des bâtiments	649 113	241 995	407 118	428 546
Mobilier et équipement	231 167	178 321	52 846	66 058
Machinerie, matériel et équipement	549 634	500 883	48 751	41 863
Matériel roulant	91 095	78 205	12 890	16 112
Enseignes	13 808	13 356	452	540
Matériel informatique	210 509	153 181	57 328	61 647
	3 585 281	2 363 008	1 222 273	1 267 414
	14 424 050	9 480 574	4 943 476	5 176 556

6. Actifs incorporels

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	67 348	65 015	2 333	3 333

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2024

7. Apports reportés

	2024	2023
	\$	\$
Ministère de la Culture et des Communications – subvention pour l'exercice subséquent perçue d'avance	—	222 528
Dons pour un projet futur	67 662	47 189
Don dédié pour la restauration des véhicules ferroviaires	147 684	187 196
Don dédié à la salle de trains miniatures	—	778
Don dédié du CN pour l'exposition sur la sécurité ferroviaire	1 436	1 436
Subvention de Bibliothèque et Archives Canada pour les projets Heckman et Van Horne	64 401	12 173
Don destiné aux archives	12 500	10 000
Subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dédiée au soutien au traitement des archives	—	7 268
Subvention pour la réorganisation des réserves du Programme d'aide aux musées	21 128	21 128
Don dédié à la construction de la voiture passager John Molson	44 577	94 184
	359 388	603 880

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	603 880	214 527
Montants reçus au cours de l'exercice	245 491	518 254
Tranche constatée à titre de produits	(489 983)	(128 901)
Solde à la fin	359 388	603 880

8. Dette

	2024	2023
	\$	\$
Prêt d'une durée de 20 ans d'un montant de 3 415 000 \$, portant intérêt au taux de 3,94 %, remboursé au cours de l'exercice	—	129 085
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice	—	40 000
	—	169 085
Tranche à court terme	—	169 085
	—	—

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2024

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent la tranche non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont ajoutés aux produits de la même façon que les immobilisations corporelles acquises sont amorties.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	3 738 782	3 950 921
Ajouts	16 389	—
Amortissement	(200 457)	(212 139)
Solde à la fin	3 554 714	3 738 782

Le solde à la fin comprend :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Phases I				
Développement économique Canada	3 000 000	1 978 309	1 021 691	1 075 464
Ministère de la Culture et des Communications	3 415 000	2 251 982	1 163 018	1 224 230
CLD de Roussillon	26 100	17 211	8 889	9 358
	6 441 100	4 247 502	2 193 598	2 309 052
Phase II				
Développement économique Canada	1 200 000	809 339	390 661	413 076
Ministère de la Culture et des Communications	1 200 000	809 339	390 661	413 076
	2 400 000	1 618 678	781 322	826 152
Exposition permanente				
Volet B				
North American Railway Foundation	130 633	66 922	63 711	67 063
Ministère de la Culture et des Communications	486 360	245 032	241 328	254 029
	616 993	311 954	305 039	321 092

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2024

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Projet de logiciel de gestion des collections				
Patrimoine canadien	30 060	29 585	475	678
Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	12 000	11 859	141	202
Municipalité régionale de comté de Roussillon	2 100	2 076	24	35
	44 160	43 520	640	915
Autres projets				
Heller-Smith Family Foundation	35 000	26 127	8 873	11 983
Bibliothèque et Archives Canada	48 980	34 700	14 280	20 400
Mémoire vivante	6 047	604	5 443	—
BANQ aide au virement numérique	10 341	1 551	8 790	—
	100 368	62 982	37 386	32 383
Renouvellement de l'exposition permanente				
Patrimoine canadien	205 252	44 559	160 693	169 150
Ministère de la Culture et des Communications	97 602	21 566	76 036	80 038
	302 854	66 125	236 729	249 188
	9 905 475	6 350 761	3 554 714	3 738 782

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2024

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir</i>		
Débiteurs	(7 099)	(4 024)
Subventions à recevoir	199 906	277 667
Taxes à recevoir	(1 849)	15 382
Stocks	(2 806)	(5 991)
Charges payées d'avance	60 166	(84 364)
Créditeurs et charges à payer	(24 155)	1 268
Somme à remettre à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	142 970	—
Sommes à remettre à l'État	1 377	4 968
Produits reportés	(13 001)	11 465
Apports reportés	(244 492)	389 353
	111 017	605 724

11. Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Administration et frais de bureau	211 410	196 711
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	437 936	369 662
Archives, collection et documentation	229 157	191 240
Développement philanthropique et activités de financement	22 971	22 942
Communications et publicité	55 291	53 403
Entretien des immeubles et du site	41 522	40 496
Expositions	78 934	76 896
Location de salles, charges de la boutique	111 431	98 590
	1 188 652	1 049 940

12. Engagements

L'ACHF s'est engagée en vertu de contrats de services et de location d'équipements venant à échéance jusqu'en 2027. Ces engagements totalisent 32 449 \$ et se répartissent comme suit :

\$

2025	18 711
2026	9 823
2027	3 915

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2024

13. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et prologuée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, est une fondation publique qui a pour but d'encourager la conservation, la présentation, l'interprétation et la publication d'informations concernant l'héritage ferroviaire canadien ainsi que la sollicitation de dons, de legs et d'autres contributions au bénéfice de l'ACHF et qui a également pour but de gérer ces fonds. L'ACHF contrôle la Fondation puisque la majorité des administrateurs de la Fondation sont également administrateurs de l'ACHF.

Les états financiers de la Fondation se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	3 589 459	2 946 173
Passif	180 450	180 450
Actifs nets*	3 409 009	2 765 723

* Les actifs nets au 31 mars 2024 incluent des dotations reçues au cours de l'exercice de 272 950 \$ (349 789 \$ en 2023).

	2024	2023
	\$	\$
État des résultats		
Produits	523 536	408 727
Charges	153 200	131 874
Excédent des produits sur les charges	370 336	276 853

Les méthodes comptables adoptées par la Fondation sont identiques à celles de l'ACHF.

Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué un don à l'ACHF de 133 000 \$ (115 000 \$ en 2023) comptabilisé dans les produits de dons.

Au cours de l'exercice, l'ACHF a encaissé un don au montant de valeur nulle (200 000 \$ en 2023) destiné à la Fondation conformément à l'entente avec le donateur. Ce don a été versé par la suite à la Fondation au cours du même exercice avec l'obligation d'être détenu à perpétuité dans un fonds de dotation spécifique permettant de déposer une demande au programme Mécénat Placements Culture, du ministère de la Culture et des Communications, en vue d'obtenir une subvention d'appariement, dans le cadre du programme mentionné précédemment.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

14. Autre information

Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, de fournitures, de services, de collection et de matériel d'exposition

La direction a déterminé que des bénévoles ont contribué pour un total d'environ 24 758 heures de travail à l'ACHF durant l'exercice (22 137 heures en 2023). Ces heures n'ont pas été comptabilisées dans les registres comptables. La direction estime que le coût de ces travaux, en sous-traitance, varierait de 20 \$ à 50 \$ par heure.

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé avoir reçu des apports à titre de collection et de matériel d'exposition d'une valeur approximative de 155 171 \$ (96 935 \$ en 2023) qui n'ont pas été comptabilisés.

Taxes municipales

La Ville de Delson et la Ville de Saint-Constant appuient les activités de l'ACHF en lui accordant une exemption de taxes municipales.

15. Instruments financiers

Risque de crédit

L'ACHF consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACHF ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'ACHF surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Au 31 mars 2024, les principaux passifs financiers de l'ACHF étaient les créditeurs et charges à payer et la somme à remettre à la Fondation.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

Produits – Annexe A

	2024	2023
	\$	\$
Admissions	682 529	570 930
Ventes de la boutique	184 043	176 215
Location de salles et du site	61 133	126 023
Cotisations	34 764	35 869
Dons	402 636	302 263
Contributions Wagon John Molson	52 106	—
Congrès Heritage Rail Alliance	125 559	—
Autres revenus	152 915	123 664
	1 695 685	1 334 964
Subventions		
Emploi et Développement social Canada	30 803	28 992
Patrimoine canadien	23 124	14 309
Programme d'aide aux musées	47 113	29 433
Bibliothèque et archives Canada	47 865	—
Ministère de la Culture et des Communications	545 293	691 629
Ministère de la Culture et des Communications – Dimanches gratuits	226 171	132 008
Bibliothèque et archives nationales du Québec	63 739	60 872
Ministère du Tourisme	—	561
Ville de Saint-Constant	62 000	46 950
Ville de Delson	15 200	15 200
Tourisme Montérégie	—	2 694
Emploi été échange	3 203	—
Passeports Attraités Tourisme QC	1 889	—
Carrefour Jeunesse-emploi	1 373	—
	1 067 773	1 022 648
Subventions – COVID-19		
Subvention salariale d'urgence du Canada	—	52 219
	2 763 458	2 409 831
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		
Développement économique Canada	76 188	80 198
Ministère de la Culture et des Communications	108 787	114 513
CLD de Roussillon	468	492
North American Railway Foundation	3 353	3 530
Patrimoine canadien	275	392
Heller-Smith Family Foundation	3 111	4 271
Bibliothèque et Archives Canada	6 120	8 743
Mémoire vivante	605	—
BANQ aide au virage numérique	1 550	—
	200 457	212 139
	2 963 915	2 621 970

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

Charges – Annexe B

	2024	2023
	\$	\$
Administration et frais de bureau	405 015	381 558
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	682 466	613 591
Archives, collection et documentation	285 329	220 457
Assurances	115 135	114 568
Conservation et restauration	31 187	33 768
Développement philanthropique et activités de financement	31 761	22 942
Communications et publicité	144 235	165 784
Entretien des immeubles et du site	490 415	474 662
Expositions	99 510	96 930
Congrès Heritage Rail Alliance	107 539	—
Honoraires	120 063	139 062
Intérêts de la dette	1 568	10 626
Location de salles	137 481	124 453
Boutique	85 474	84 805
Publications	35 918	44 040
	2 773 096	2 527 246
Amortissement des immobilisations corporelles	266 710	284 531
Amortissement des actifs incorporels	1 000	1 430
	3 040 806	2 813 207